

# Le Vildéen

Magazine d'informations communales



2026  
n° 1



# Le mot du maire



En mars dernier vous avez élu un nouveau conseil municipal. Les membres renouvelés à près de cinquante pour cent ont tout de suite pris leurs fonctions avec enthousiasme et énergie afin de poursuivre les actions déjà engagées et mettre en œuvre des actions nouvelles pour le mieux-vivre de nos concitoyens. Les conseillers -nouveaux et anciens- ont pris connaissance de la charte de l'élu local avec les droits et les devoirs qui s'y rattachent et adhéré à la politique communale définie dans un règlement intérieur. Les adjoints et les conseillers délégués ont reçu leur fiche de poste et leur définition de fonction et signés les délégations qui leur étaient attribuées par le maire dans le cadre de leur compétence respective.

Comme je vous l'avais déjà annoncé il n'y aura pas de gros projets structurants mis en œuvre sur la commune en 2026 ; nous allons terminer tout ce qui a été engagé courant 2025 et préparer les dossiers pour 2027 ; parmi ceux-ci on peut noter la végétalisation des cours d'école et la remise en état des clôtures, l'étude du réaménagement de la Maison du Temps Libre ou encore un travail approfondi sur la zone du parc de loisirs. D'autres engagements forts vont être mis en place au cours de cette année comme le conseil municipal des jeunes et un comité des sages ; les contours restent à définir mais les élus en charge du dossier y travaillent ardemment.

Au niveau des finances et du budget on sait déjà qu'il faudra faire avec moins ; les dotations pour 2026 sont les mêmes qu'en 2025 ; si l'on tient compte de l'inflation on peut considérer qu'il y a une légère baisse dans les attributions de l'état pour notre fonctionnement. Malgré cela nous allons continuer notre développement et garder une bonne structure financière avec des marges de manœuvre intéressantes.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce bulletin communal qui est le premier de la mandature 2026-2032.

Bonne lecture et à bientôt,  
Le Maire, **Jean-Yves JUHEL**

## Sommaire

|                                      |      |
|--------------------------------------|------|
| Conseils municipaux.....             | p 3  |
| Votre équipe municipale.....         | p 9  |
| Budget.....                          | p 10 |
| Infos administratives .....          | p 11 |
| Dinan Agglomération.....             | p 16 |
| Infos communales .....               | p 18 |
| Affaires scolaires et périscolaires. | p 24 |
| Vie associative.....                 | p 26 |

Mise en page :

**ROUDENN**  
GRAFIK

GUINGAMP - 02 96 11 97 00

## Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57  
contact@vilde-guingalan.fr  
[www.vilde-guingalan.fr](http://www.vilde-guingalan.fr)

|          | Matin                                  | Après-midi    |
|----------|--|---------------|
| Lundi    | 9H00 - 12H00                           | 14H00 - 17H00 |
| Mardi    | 9H00 - 12H00                           | -             |
| Mercredi | 9H00 - 12H00                           | -             |
| Jeudi    | 9H00 - 12H00                           | -             |
| Vendredi | 9H00 - 12H00                           | 14H00 - 17H00 |
| Samedi   | Permanence des élus sur rdv uniquement |               |

## Séance du 23 octobre 2025

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Karine LESNE, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Virginie CABUY, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

### TRAVAUX / MOBILIER

#### Aménagement de la zone de loisirs - installation d'un bloc sanitaire public

Un bloc sanitaire sera installé dans la zone de loisirs par la société SAGELEC pour un montant de 33 900 euros H.T., soit 40 680 euros T.T.C.

#### Construction des vestiaires - tribune

Le Football Club Plélan Vildé Corseul met à disposition 94 sièges destinés à la tribune. Leur installation nécessitera des travaux d'adaptation des gradins.

### VOIRIE / URBANISME

#### Lotissement privé rue des Clossets - dénomination de la voie et rétrocession de la voirie interne

Un lotissement privé a été aménagé rue des Clossets. Le conseil municipal a autorisé la signature de la convention qui formalise la rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces communs au profit de la Commune, de Dinan Agglomération et du Syndicat de Caulnes la Hutte Quéларon.

L'adressage a été validé comme suit pour le lot 1 : 19 résidence des Magnolias et pour le lot 2 : 21 résidence des Magnolias.

#### Lotissement privé la Petite Croix - rétrocession de la voirie interne

Les élus ont accepté la rétrocession de la voirie du lotissement privé la Petite Croix au profit de la Commune (1<sup>ère</sup> partie 14 lots et 2<sup>ème</sup> partie 5 lots), sous réserves de respecter les obligations formalisées dans la convention et de respecter les délais annoncés.

#### Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor - réforme statutaire

Le SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire qui a pour objectifs d'améliorer et de mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires. Les élus ont approuvé le projet de statuts.

### FINANCES / PERSONNEL

#### Lotissement communal le Grand Clos - revente des espaces communs

Les dépenses de la première phase des travaux du lotissement le Grand Clos ont été réglées sur le budget annexe du lotissement et à ce jour tous les lots ont été vendus. De ce fait, il y a lieu désormais de fixer le prix de vente de la surface restante pour transférer l'actif du budget lotissement vers le budget communal, soit 4 780m<sup>2</sup>. Les élus fixent le prix de vente de la parcelle restante à 22,70 euros H.T. le m<sup>2</sup>.

#### Protection sociale complémentaire personnel communal - risque santé

L'assemblée a décidé de rejoindre la convention de participation départementale proposée par le CDG 22 au titre du risque Santé, à savoir l'offre de la MNT pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2032. La participation employeur de 20 euros brut par mois est maintenue si l'agent adhère au contrat mutuelle proposé par la collectivité.

#### Local professionnel 5 rue des Templiers - prix de la location

Le local professionnel situé 5 rue des Templiers sera loué à l'association ASALEE pour un montant de 500 euros, charges communes incluses (eau, électricité, ligne téléphonique).

#### Demande de soutien à l'école de musique de Plancoët Plélan

L'association des parents d'élèves de l'école de musique de Plancoët Plélan a proposé la signature d'une pétition en ligne visant à soutenir leur établissement. Les élus ont répondu favorablement à cette demande.

#### Demande de subvention exceptionnelle - voyage scolaire - groupe scolaire VILDE-GUINGALAN

Le conseil municipal a décidé de verser une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'Amicale Laïque pour la participation au voyage scolaire des élèves du cycle 2 prévu à SARZEAU. Le montant total du voyage s'élève à 14 575 euros.

### INTERCOMMUNALITÉ

#### Plan partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs - avis

Les élus ont donné un avis favorable au plan de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

## Renouvellement de la convention territoriale globale 2025-2029

Le conseil municipal a approuvé les conditions générales concernant la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales et les thématiques des fiches actions proposées.

## Dinan Agglomération - proposition d'adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2025

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a acté le transfert de charges correspondants aux transferts suivants :

- Transfert de la voirie d'intérêt communautaire 2025 (clause de révoyure)
- Résolution des prélèvements contestés sur la taxe d'habitation réalisés par la DDFIP (août 2023).

Le conseil municipal adopte le rapport de la CLECT.

## Dinan Agglomération - rapport d'activités et de développement durable 2024 et bilan de l'action communautaire 2024

Le conseil municipal prend acte dudit rapport 2024.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Rapport de présentation 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

L'assemblée prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

## Séance du 27 novembre 2025

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

## TRAVAUX / MOBILIER

### Mairie - équipements numériques

Le conseil municipal a approuvé, le 18 septembre dernier, l'installation d'un écran dans la salle d'honneur et d'une borne tactile à l'extérieur de la mairie.

L'écran de 75 pouces, destiné à la salle d'honneur, sera fourni par la société Micro Contact pour un montant de 2 729 € H.T.

La borne tactile extérieure de 55 pouces permettra de consulter les informations communales en continu (comptes rendus, manifestations, transports, randonnées, etc.). Protégée par un

caisson étanche et anti-vandalisme, elle comprend le logiciel, la maintenance sur 5 ans et la formation. L'offre de Display Média a été retenue pour un montant de 10 766 € H.T.

## VOIRIE / URBANISME

### Projet de logements sociaux secteur rues des Templiers et de la Vallée - travaux de viabilisation

C'est dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain visant à créer de nouveaux logements en centre bourg, dont des logements sociaux, que l'EPF Bretagne a acquis plusieurs parcelles pour le compte de la commune. La commune a retenu Terres d'Armor Habitat pour réaliser 4 logements locatifs sociaux (2 PLAI, 1 PLUS et 1 PLS) sur les parcelles AC 234 et AC 257, cédées par l'EPF Bretagne pour un euro symbolique.

Le conseil municipal a approuvé également les travaux de viabilisation et d'aménagement des espaces communs financés par la Commune, pour un montant maximal de 60 000 € H.T., avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à Terres d'Armor Habitat.

### Éclairage public - rue du Stade - extension

Les élus ont validé le projet d'extension de l'éclairage public rue du Stade afin de sécuriser les déplacements des piétons autour de la zone de loisirs, du lotissement du Grand Clos et du futur bloc sanitaire. Le projet prévoit l'installation de 5 candélabres. Le coût des travaux, étudié par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, est estimé à 16 500 € T.T.C., dont 9 930,56 € à la charge de la commune.

### Projet de vente d'une partie de la parcelle AD 92 rue du Stade

Il a été décidé de faire appel à un géomètre afin de border et diviser la parcelle où étaient situés les anciens vestiaires, en vue de créer un lot distinct correspondant à ce terrain.

## FINANCES / PERSONNEL

### Tarifs communaux

Les tarifs de cantine ont été modifiés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Tarification sociale (enfants)\* :

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| Tranche 1 : 0-1000 €     | 1 €    |
| Tranche 2 : 1001-1300 €  | 2,80 € |
| Tranche 3 : 1301 et plus | 3,30 € |

Repas adulte : 5,70 euros.

\*le repas sera facturé 4,00 euros pour les enfants présents à la cantine et non-inscrits dans les délais.

### Décision modificative - budget communal 2025

La décision modificative présentée ci-contre a été approuvée et conforme aux décisions engagées.

| Opération / Chapitre | Compte  | Montant       |
|----------------------|---------|---------------|
| 204                  | D204182 | 31 500,00 €   |
| 89                   | D2111   | 129 800,00 €  |
| 875                  | D212    | 170 000,00 €  |
| 94                   | D2158   | 3 500,00 €    |
| 721                  | D231    | 260 000,00 €  |
| 727                  | D231    | 16 000,00 €   |
| 874                  | D231    | 15 000,00 €   |
| 560                  | D231    | -468 077,00 € |
| 10                   | R10222  | 2 580,00 €    |
| 10                   | R10228  | -494 253,69 € |
| 16                   | R1641   | 437 610,33 €  |
| 27                   | R276348 | 211 789,36 €  |

## INTERCOMMUNALITÉ

### Dinan Agglomération - proposition d'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2024

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2024.

Séance du 26 février 2026

Présents : Jean-Yves JUHEL, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Ronan BIARD, Vincent LEGOUTE.

## TRAVAUX / MOBILIER

### Bâtiments communaux - remplacement de BAES

À la suite du contrôle annuel des blocs de secours réalisé par la société Chubb, il apparaît que 16 BAES défectueux doivent être remplacés dans les bâtiments communaux.

Le conseil municipal retient l'offre de la société ADEFI pour un montant de 1 977,83 € H.T.

### Projet de logements sociaux secteur rue des Templiers et de la Vallée - suivi

Le projet de renouvellement urbain rue des Templiers visait à créer de nouveaux logements, dont des logements sociaux, avec l'appui de l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour l'acquisition foncière.

Après la réhabilitation de l'ancienne ferme et la réalisation d'un cabinet dentaire, la commune avait confié à Terres d'Armor

Habitat un projet de construction de logements sociaux validé en 2022.

Toutefois, l'instruction du permis de construire a révélé la présence potentielle d'une zone humide sur le site, conduisant le service transition écologique de Dinan Agglomération à déconseiller la poursuite du projet en l'état. Cette zone humide n'apparaissait pas au PLUIH.

Compte tenu des contraintes réglementaires, de la fin de la convention avec l'EPF Bretagne et des risques liés au projet, le conseil municipal décide à l'unanimité d'abandonner le projet de logements sociaux sur le secteur des rues des Templiers et de la Vallée.

## VOIRIE / URBANISME

### Lotissement le Grand Clos - règlement d'attribution des lots - étude d'une demande de dérogation pour la revente d'un lot

La commune a vendu 20 terrains à bâtir dans le lotissement du Grand Clos, soumis à des clauses anti-spéculatives interdisant toute revente pendant 5 ans sans accord de la mairie. Après examen d'une demande motivée, le conseil municipal a accordé une dérogation et autorisé la revente d'un terrain situé 11 résidence du Grand Clos (parcelle AD n°88 à Vildé-Guingalan).

## FINANCES / PERSONNEL

### Reprise anticipée du résultat - budget communal

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 :  
+ 925 718,15 euros.

Résultat de clôture de la section d'investissement 2025 :  
- 31 802,58 euros

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 au budget primitif 2026, avec 920 000 € en investissement et 5 718,15 € en fonctionnement.

### Impôts locaux - vote des taux d'imposition 2026

Les taux d'imposition ont été maintenus pour l'année 2026 :

- taxe foncière sur le bâti : 36,20 %
- taxe foncière sur le non bâti : 58,96 %
- taxe d'habitation : 14,17 %

### Vote du budget communal 2026

L'assemblée approuve le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 177 300 euros (section de fonctionnement) et à 1 786 600 euros (section d'investissement).

## Vote des subventions communales 2026

|  |            |
|--|------------|
| Amicale Laïque (subvention de fonctionnement) - VILDÉ-GUINGALAN                                  | 1 300,00 € |
| Arts et Culture - VILDÉ-GUINGALAN  | 200,00 €   |
| Football Club Plélan Vildé Corseul - VILDÉ-GUINGALAN   | 1 500,00 € |
| Autour d'Émeric et Anthony - VILDÉ-GUINGALAN   | 200,00 €   |
| Club de l'Amitié - VILDÉ-GUINGALAN   | 200,00 €   |
| Comité des Fêtes et d'Animations - VILDÉ-GUINGALAN   | 200,00 €   |
| Cyclo Club Vildéen - VILDÉ-GUINGALAN   | 200,00 €   |
| Rance Poker Club - VILDÉ-GUINGALAN   | 200,00 €   |
| Société de Chasse - VILDÉ-GUINGALAN  | 200,00 €   |
| Les Petites Mains de Vildé - VILDE-GUINGALAN   | 200,00 €   |
| Les Trois Coups de Vildé - VILDÉ-GUINGALAN   | 200,00 €   |
| Palet Club Vildéen - VILDÉ-GUINGALAN   | 200,00 €   |
| Rêves de clown - GUIDEL  | 50,00 €    |
| La Ligue contre le Cancer - TRÉGUEUX   | 50,00 €    |
| Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains - France ADOT 22 - TRÉVOU-TREGUIGNEC      | 50,00 €    |
| Leucémie Espoir 22 - PLÉDRAN   | 50,00 €    |
| Croix Rouge - SAINT-BRIEUC   | 100,00 €   |
| Solidarité Pays de Dinan - banque alimentaire - DINAN  | 100,00 €   |
| Protection civile des Côtes d'Armor et AMF   | 50,00 €    |
| Association pour le Don de sang bénévole Pays de Rance - DINAN                                   | 50,00 €    |
| On bouquine - PLÉLAN-LE-PETIT  | 100,00 €   |
| Les restaurants du Cœur - PLÉRIN   | 100,00 €   |
| Secours Populaire - QUÉVERT  | 100,00 €   |
| Kiwanis Club Dinan (si une équipe se présente aux Joutes Nautiques au nom de la Commune) - DINAN | 100,00 €   |
| L'enfant dans la ville - DINAN   | 50,00 €    |
| Association Dinannaise « Lire à l'hôpital »  | 50,00 €    |

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Syndicat Départemental d'Énergie 22 - avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie

La commune, adhérente depuis 2015 au groupement de commandes d'achat d'énergies du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, doit approuver un avenant à la convention afin d'intégrer plusieurs ajustements techniques et administratifs (RGPD, identification par numéro SIREN, modalités des frais d'adhésion et mise à jour du logiciel de gestion).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°2 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## Séance du 20 mars 2026

Présents : Jean-Yves JUHEL, Karine LESNÉ, Ronan BIARD, Linda CLOLUS, Stéphane MORICET, Christelle BIGNON, Samuel LE PIQUET (arrivé à 19h35), Anne-Marie LE MOAL FOSSARD, Jérôme JUVAUX, Virginie CABUY, Vincent LEGOUTÉ, Myriam LE BAIL, Jean BRIAND, Delphine COLAS, David BRANGER.

## NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

### Installation des conseillers municipaux

Monsieur Jean-Yves JUHEL a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions :

- Jean-Yves JUHEL
- Karine LESNÉ
- Ronan BIARD
- Linda CLOLUS
- Stéphane MORICET
- Christelle BIGNON
- Samuel LE PIQUET
- Anne-Marie LE MOAL FOSSARD
- Jérôme JUVAUX
- Virginie CABUY
- Vincent LEGOUTÉ
- Myriam LE BAIL
- Jean BRIAND
- Delphine COLAS
- David BRANGER

Il a été dénombré quatorze conseillers présents.

### Élection du Maire

Il n'y a pas eu besoin d'un second tour de scrutin pour l'élection du maire et Monsieur JUHEL a été proclamé et a été immédiatement installé.

| Nom et prénom des candidats | Nombre de suffrages obtenus |                   |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                             | En chiffres                 | En toutes lettres |
| JUHEL Jean-Yves             | 14                          | Quatorze          |

### Création des postes d'adjoints

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire. L'assemblée décide de créer 4 postes d'adjoints au Maire.

## Élection des adjoints

Il a été constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Il a été dénombré quinze conseillers présents.

| Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste | Nombre de suffrages obtenus |                   |
|---|-----------------------------|-------------------|
|   | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Stéphane MORICET  | 14                          | Quatorze          |

Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur MORICET ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre de cette liste : Stéphane MORICET, Karine LESNE, Ronan BIARD, Christelle BIGNON.

La charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 est lue et remise à chaque conseiller municipal. La copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux a été envoyée par mail.

## Constitution des commissions communales

- Gros travaux, voirie, sécurité, bâtiments et entretien : Stéphane MORICET, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Ronan BIARD, Vincent LEGOUTE
- Urbanisme, environnement, espaces verts, fleurissement et cimetière : Ronan BIARD, Jean BRIAND, Anne-Marie LE MOAL FOSSARD, Stéphane MORICET, David BRANGER
- Affaires scolaires, périscolaires, petite enfance, jeunesse, sport et plan communal de sauvegarde : Karine LESNE, Delphine COLAS, Linda CLOLUS, Samuel LE PIQUET, Christelle BIGNON, Myriam LE BAIL
- Information, communication, affaires sociales, personnes âgées, manifestations et cérémonies, citoyenneté et culture : Christelle BIGNON, Linda CLOLUS, Delphine COLAS, Samuel LE PIQUET, Virginie CABUY, Karine LESNE
- Personnel communal et finances : David BRANGER, Virginie CABUY, Jérôme JUVAUX, Anne-Marie LE MOAL FOSSARD
- Commission d'appel d'offres : Stéphane MORICET, Karine LESNE, Ronan BIARD (titulaires) et Christelle BIGNON, Linda CLOLUS et Jérôme JUVAUX (suppléants)

## Séance du 16 avril 2026

Présents : Jean-Yves JUHEL, Stéphane MORICET, Karine LESNE, Ronan BIARD, Christelle BIGNON, Jean BRIAND, Anne-Marie LE MOAL FOSSARD, Samuel LE PIQUET, David BRANGER, Jérôme JUVAUX, Delphine COLAS, Linda CLOLUS, Vincent LEGOUTÉ.

## TRAVAUX / ACHAT MATÉRIEL

### Rénovation et extension de la Mairie - avenants

Les élus ont approuvé la création d'une ouverture supplémentaire dans le bureau du secrétariat général. Le conseil municipal a fixé à 10 000 € H.T. maximum le budget des avenants correspondants.

### Rénovation et extension de la Mairie - aménagements extérieurs

Afin de préserver l'harmonie esthétique de la sortie de la mairie côté parc, il est proposé de réaliser un raccordement en béton désactivé sur environ 41 m<sup>2</sup>, prolongeant les aménagements existants.

Le conseil a retenu l'offre de la société LRTP pour un montant de 5 458,25 € H.T.

### Aménagement autour du bloc sanitaire

La société SAGELEC a installé le bloc sanitaire (33 300 € H.T.) après l'intervention de l'entreprise GUÉRIN (3 453 € H.T.) qui avait en charge la préparation du support et l'arrivée des réseaux. La société AM Energies est également intervenue pour le raccordement électrique. Les élus font appel à l'entreprise Chérel Paysage pour l'aménagement de la clôture prévue en partie autour du bloc sanitaire et la réalisation d'un enrobé autour de la structure pour un montant de 5 034,30 euros T.T.C.

### Terrain d'honneur - travaux de drainage

Face aux problèmes d'évacuation des eaux sur le terrain d'honneur de football, un projet de drainage est proposé afin de préserver la qualité du terrain et d'assurer un écoulement efficace des eaux pluviales. Le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de la société ARVERT pour un montant de 30 244 € H.T. Le dispositif prévoit l'installation de drains primaires qui traverseront 24 fois le terrain sur la largeur et d'un drain collecteur raccordé au réseau d'eaux pluviales, l'ensemble est positionné en respectant l'écoulement naturel de l'eau.

## VOIRIE / URBANISME

### Lotissement le Grand Clos - règlement d'attribution des lots - étude d'une demande de dérogation pour la revente d'un lot

La commune a vendu 20 terrains à bâtir dans le lotissement du Grand Clos, soumis à des clauses anti-spéculatives interdisant toute revente pendant 5 ans sans accord de la mairie. Après examen d'une demande motivée, le conseil municipal a accordé une dérogation et autorisé la revente d'un terrain situé 1 résidence du Grand Clos (parcelle AD n°85 à Vildé-Guingalan).

## FINANCES / PERSONNEL

### Budget annexe lotissement le Grand Clos

Le conseil municipal a validé le compte financier unique 2025 du budget communal, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 925 718,15 € et un déficit d'investissement de 31 802,58 €.

La reprise anticipée du résultat de fonctionnement a été confirmée et répartie au budget 2026 à hauteur de 920 000 € en investissement (compte R1068) et de 5 718,15 € en fonctionnement (compte 002).

## Budget annexe lotissement Le Grand Clos

Le budget annexe du lotissement Le Grand Clos a été clôturé au 31 décembre 2025. L'excédent de fonctionnement, d'un montant de 553 549,43 euros, avait déjà été reversé au budget communal. Le compte financier unique 2025 fait donc apparaître un résultat nul en fonctionnement et en investissement.

## Versement des indemnités de fonction des élus

Conformément à l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a fixé les indemnités de fonction des élus dans le respect de l'enveloppe budgétaire maximale autorisée (5 804,88 €). Les indemnités ont été fixés comme suit (total : 5 731,71 €) :

|  | Taux Indice brut terminal fonction publique | Montant brut |
|--|---|--------------|
| <b>Maire</b>                                 | 49 %  | 2 014,15 €   |
| <b>Premier adjoint et Troisième adjoint</b>  | 16,80 %                                     | 690,57 €     |
| <b>Deuxième adjoint et Quatrième adjoint</b> | 15,82 %                                     | 650,28 €     |
| <b>Conseiller délégué *</b>                  | 8,52 %                                      | 350,22 €     |
| <b>Conseiller délégué **</b>                 | 2,92 %                                      | 120,03 €     |
| <b>Conseiller</b>                            | 1,72 %                                      | 70,70 €      |

\*conseiller délégué aux associations et aux conseils des sages et des jeunes

\*\*conseiller délégué au budget

## Renouvellement de l'opération argent de poche

Le conseil municipal confirme le renouvellement de ce dispositif pour toute la durée du mandat.

## Désignation des délégués au sein des associations, collectivités et instances

- Correspondant sécurité routière : Ronan BIARD
- Correspondant défense : Anne-Marie LE MOAL FOSSARD
- Représentants au sein du Syndicat Départemental d'Énergie : Stéphane MORICET (titulaire) et Jean BRIAND (suppléant)
- Représentant à la Mission Locale : Karine LESNÉ
- Délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS) : David BRANGER (élu), Hortense RABASTE et Karine CHARLOT (agents)
- Délégués au Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude : Christelle BIGNON (titulaire), Linda CLOLUS (suppléante)

- Représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Dinan Agglomération : Jean-Yves JUHEL (titulaire) et Jérôme JUVAUX (suppléant)
- Délégués au sein du Syndicat Mixte d'adduction en Eau Potable Caulnes, La Hutte, Quélaron : Jean BRIAND (titulaire) et Samuel LE PIQUET (suppléant)

## Délégations du conseil municipal au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal a décidé de confier les délégations suivantes à Monsieur le Maire :

- De prendre toute décision concernant les achats ou les travaux d'un montant maximum de 5 000,00 euros par équipement ou travaux et la passation, l'exécution et le règlement des avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget lorsque le montant est inférieur à 8 000,00 euros H.T. par opération ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (par exemple : devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune\*) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal 10 000 € par sinistre ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal fixé à 100 000 € par année civile ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et de définir les plans de financement ;
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

## Votre équipe municipale

Élue lors des dernières élections, votre équipe municipale œuvre au quotidien pour le développement de la commune et le bien-être de ses habitants.

### Le maire, Jean-Yves Juhel



À la tête de l'équipe municipale, le maire impulse les grandes orientations de la commune. Il veille à la mise en œuvre des projets et représente la collectivité auprès des partenaires institutionnels.

### Les adjoints

Aux côtés du maire, les adjoints exercent des responsabilités spécifiques dans la gestion de la commune, ils sont élus par le conseil municipal. Leurs missions, appelées délégations, sont confiées directement par le maire, qui répartit ainsi les domaines d'action (finances, urbanisme, vie associative, affaires scolaires, etc.)

### Les conseillers municipaux

Les conseillers municipaux participent activement aux commissions et aux décisions du conseil. Ils contribuent à porter les projets et à relayer les attentes des habitants.



Jean BRIAND



Anne-Marie LE MOAL FOSSARD



Samuel LE PIQUET



David BRANGER



Virginie CABUY



Myriam LE BAIL



Delphine COLAS



Vincent LEGOUTE



Stéphane MORICET  
1<sup>er</sup> adjoint

Gros travaux, voirie, sécurité, bâtiments et entretien



Karine LESNE  
2<sup>ème</sup> adjointe

Affaires scolaires et périscolaires, petite enfance, jeunesse, sport et plan communal de sauvegarde



Ronan BIARD  
3<sup>ème</sup> adjoint

Urbanisme, environnement, espaces verts, fleurissement et cimetière



Christelle BIGNON  
4<sup>ème</sup> adjointe

Communication, affaires sociales, personnes âgées, manifestations et cérémonies, citoyenneté et culture

### Les conseillers municipaux délégués

Certains conseillers municipaux peuvent se voir confier des missions spécifiques : on les appelle conseillers délégués. Ils travaillent en lien étroit avec le maire et les adjoints concernés pour suivre des dossiers ou mener des actions ciblées.



Linda CLOLUS

Conseillère municipale déléguée aux associations et aux conseils des sages et des jeunes

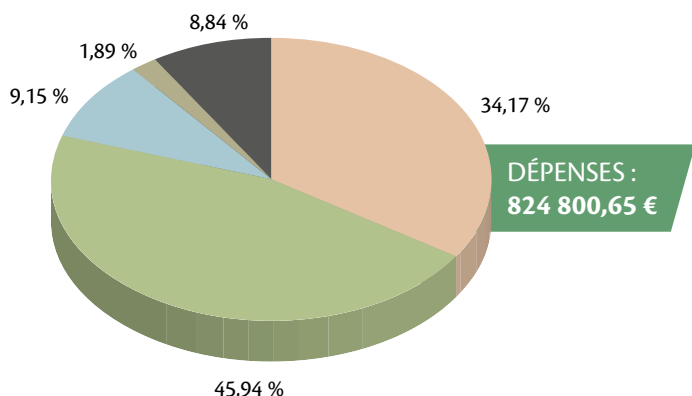


Jérôme JUVAUX

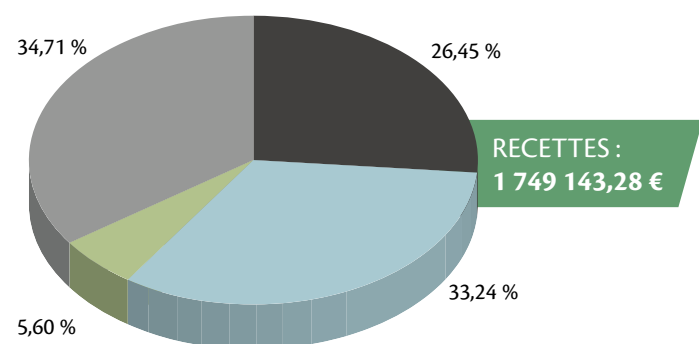
Conseiller municipal délégué aux finances

# Compte financier unique 2025

## Fonctionnement

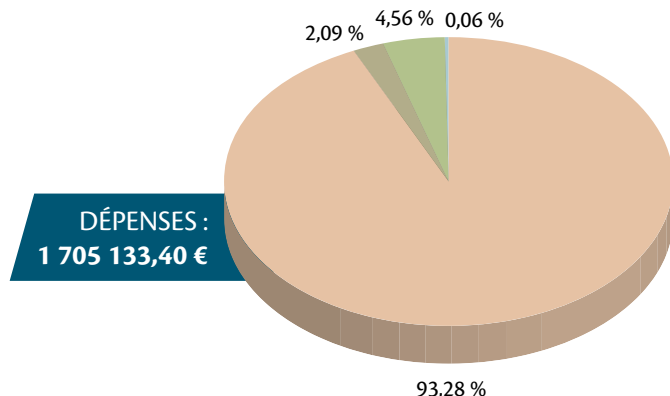


- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses,...)
- Charges de personnel (salaires, charges,...)
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations...)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Amortissements, reversement fiscalité, divers

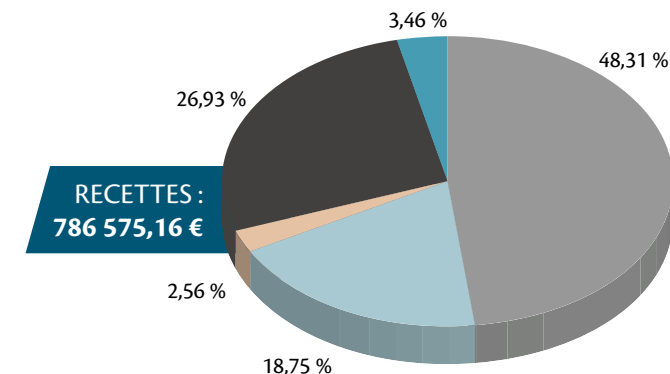


- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF garderie, concessions de cimetières...)
- Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers

## Investissement



- Investissements (mairie, zone de loisirs dont vestiaires, cheminement rue des Clossets, lotissement travaux définitifs...)
- Travaux sur réseaux électricité, télécom
- Remboursement du capital des emprunts
- Versement budget lotissement
- Divers (opérations d'ordre, travaux en régie, amortissements, intégrations, déficit d'investissement reporté,...)



- Report de l'excédent de fonctionnement 2024
- Subventions sur les investissements
- Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2024 et taxe d'aménagement
- Divers (amortissements, ...)

## Budget 2026

| SECTION DE FONCTIONNEMENT  |                       |         |
|--|-----------------------|---------|
| Virement à la section d'investissement                           | 290 732,00 €          | 24,69 % |
| Amortissements, reversement fiscalité, divers                    | 73 303,00 €           | 6,23 %  |
| Charges financières  | 12 800,00 €           | 1,09 %  |
| Autres charges de gestion courante                               | 82 400,00 €           | 7,00 %  |
| Charges de personnel   | 416 000,00 €          | 35,34 % |
| Charges à caractère général                                      | 302 065,00 €          | 25,66 % |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>  | <b>1 177 300,00 €</b> |         |
| Excédent antérieur reporté                                       | 5 718,15 €            | 0,49 %  |
| Dotations et participations                                      | 590 050,00 €          | 50,12 % |
| Impôts et taxes  | 466 370,00 €          | 39,61 % |
| Produits communaux   | 108 896,85 €          | 9,25 %  |
| Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers | 6 265,00 €            | 0,53 %  |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b>  | <b>1 177 300,00 €</b> |         |

| SECTION D'INVESTISSEMENT  |                       |         |
|---|-----------------------|---------|
| Opérations d'ordre, divers  | 92 697,42 €           | 5,19 %  |
| Déficit d'investissement reporté  | 31 802,58 €           | 1,78 %  |
| Travaux sur réseaux électricité, télécom  | 72 950,00 €           | 4,08 %  |
| Remboursement du capital des emprunts   | 81 000,00 €           | 4,53 %  |
| Investissement (Travaux Mairie, zone de loisirs, cheminement rues du Stade et des Clossets, étude travaux MTL...) | 1 508 150,00 €        | 84,41 % |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>   | <b>1 786 600,00 €</b> |         |
| Résultat de fonctionnement attendu au 31/12/2026  | 290 732,00 €          | 16,27 % |
| Amortissements, opérations d'ordre, divers  | 86 517,00 €           | 4,84 %  |
| Taxe d'aménagement  | 8 000,00 €            | 0,45 %  |
| Fonds de compensation de la TVA   | 140 000,00 €          | 7,84 %  |
| Report de l'excédent de fonctionnement 2025   | 920 000,00 €          | 51,49 % |
| Subventions d'investissement  | 341 351,00 €          | 19,11 % |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b>   | <b>1 786 600,00 €</b> |         |

## Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

### À PARTIR DE QUEL ÂGE DOIS-JE ME FAIRE RECENSER ?

Vous devez vous faire recenser à partir de votre 16<sup>ème</sup> anniversaire et dans les trois mois qui suivent.

### COMMENT SE FAIRE RECENSER POUR LE SERVICE NATIONAL ?

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit en vous déplaçant ou lorsque la mairie le propose, en effectuant la démarche en ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, vous devez

vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez.

À cette occasion le maire délivre une attestation de recensement.

### QU'EST-CE QUE LA JDC ?

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une étape obligatoire de votre parcours citoyen. Elle vous informe sur les enjeux de la défense et de la sécurité nationale, ainsi que sur vos droits et devoirs en tant que citoyen.

### POURQUOI EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

La JDC est une obligation légale. Elle permet d'obtenir une attestation

indispensable pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis de conduire, concours de la fonction publique...).

### POURQUOI CRÉER MON COMPTE ?

Le site [majdc.fr](http://majdc.fr) offre aux jeunes (17-25 ans) un carrefour d'informations permettant de réaliser, en ligne et de manière sécurisée, toutes les démarches administratives et les échanges de données utiles.



## Passeports et cartes d'identité

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devrez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Avant, faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives. Si vous ne pouvez pas le faire en ligne, des formulaires sont disponibles à la Mairie de VILDÉ-GUINGALAN. Prenez ensuite

rendez-vous pour le dépôt des pièces justificatives et la prise d'empreintes digitales dans les mairies habilitées, notamment Plélan-le-Petit, Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou les espaces France Services de Plancoët ou Evran (pour les plus proches). Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

**Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**

## Élections

L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant un scrutin. Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

- avoir le droit de vote, ce qui implique de :
  - posséder la nationalité française ;
  - être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
  - jouir de ses droits civils et politiques.
- avoir une attache avec la commune au titre de :
  - son domicile principal
  - sa qualité de contribuable
  - sa qualité de gérant de société.

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part. Vous pouvez vous inscrire

en vous rendant avec les documents nécessaires à la mairie ou en ligne <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de votre identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile) ;
- le formulaire cerfa 12669 complété si la démarche est effectuée à la mairie.

Les personnes ayant changé d'adresse sur la commune sont invitées à le signaler à la mairie.

## Logement social

Un logement social est un logement à loyer modéré attribué sous condition de ressources. Le plafond de ressources est mis à jour chaque année et est consultables sur [www.demandelogement22.fr](http://www.demandelogement22.fr), rubrique « conditions d'accès ».

Pour demander un logement social je dois être français ou étranger admis à séjourner régulièrement en France. Vous pouvez créer votre compte sur le site mentionné ci-dessus et joindre les pièces nécessaires à la demande. Votre dossier sera alors visible par tous les bailleurs sociaux présents sur le territoire de Dinan Agglomération en fonction de vos critères.

Une seule demande est valable pour tous les bailleurs sociaux et partenaires de Dinan agglomération, et plus largement du département des Côtes-d'Armor. La demande est valable un an. Elle devra être renouvelée au bout d'une année si vous êtes toujours en recherche d'un logement.

**Si vous n'avez pas accès internet, nous vous invitons à contacter directement un des bailleurs sociaux :**

- Neotoa, 14 boulevard Simone Veil, 22100 DINAN  
Tél. 02 23 48 80 00

- Terres d'Armor Habitat, 16 rue de Brest, 22100 DINAN  
Tél. 02 96 62 20 90

## Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE)



L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE) emploie plus de 300 personnes sur 5 sites. L'ADSCE intervient sur 63 communes et met à disposition des personnes du territoire, trois Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD). Elle propose également 2 pôles 22 et 35 :

- 2 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour des Personnes Agées et/ou en situation de handicap ;
- 5 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ;
- services de portage de repas à domicile ;
- services de téléassistance ;
- service prévention (organisation de campagnes d'information et d'éducation sanitaire pour le grand public et écoles) ;
- 1 service DEPANN'AGE : jardinage et petit bricolage.

### Beaussais Rance Frémur

1 bis, rue Léon Pépin - 22490 PLESLIN TRIGAVOU  
Tél. 02 96 27 86 77 - Mail : [accueil.brf@adsce.fr](mailto:accueil.brf@adsce.fr)

Heures d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Le vendredi : 13h30-16h30

## Maison d'Accueil Hospitalière

La Maison des Familles, située dans l'enceinte de l'Hôpital Yves-Le-Foll à Saint-Brieuc, vous accueille si l'un de vos proches, adulte ou enfant, est hospitalisé dans un établissement de santé de l'agglomération de Saint-Brieuc que ce soit à l'hôpital Yves Le Foll, à l'Hôpital privé des Côtes d'Armor à Plérin, au Centre de Soins médicaux et de Réadaptation des Châtelets à Ploufragan, dans un EHPAD, dans les Centres recevant des personnes en situation de handicap...

Elle vous propose un hébergement, pendant tout le temps de l'hospitalisation, dans une chambre individuelle avec télévision, salle d'eau et sanitaires privés. Un espace restauration, une buanderie, une terrasse et un espace vert sont à votre disposition.

Une convention avec l'Assurance Maladie permet de proposer des tarifs calculés selon les revenus et la composition de la famille. Ainsi, la nuitée, petit-déjeuner compris, est à 9€, 18€, 27€ ou 36 € (**tarifs 2026**).

**Venez visiter la Maison ! Renseignez-vous ! 60 bénévoles vous accueillent et assurent la qualité des services.**

### Horaires :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 21h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 19h à 21h30
- Les dimanches et jours fériés de 19h à 21h30

### Contacts :

Téléphone : 02.96.78.20.20

Courriel : [maisondesfamilles22@orange.fr](mailto:maisondesfamilles22@orange.fr)

Site internet : <https://maisondesfamilles22.wixsite.com/saint-brieuc/>

## Concessions dans le cimetière

Nous vous rappelons que le règlement du cimetière est affiché à l'entrée principale du cimetière (à l'abri, côté grand portail). Un plan reprenant les concessions arrivées à échéance est également disponible.

Si vous êtes concernés par le renouvellement d'une concession ou si vous possédez des informations à ce sujet, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec la mairie.



## Horizon Emploi

*Un service pour les uns, un emploi pour les autres !*



**Horizon Emploi** est une association de l'Économie Sociale et Solidaire du pays de Dinan depuis 35 ans. **Engagée dans l'emploi local et l'insertion par l'activité économique**, elle se charge de trouver les personnes compétentes pour répondre aux besoins **des particuliers, des professionnels et des collectivités.**

### VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

**Vous recherchez un emploi.** Après étude de votre situation, l'association vous propose des missions de travail. Domaines d'intervention : services à la personne, services aux collectivités...

**Vous avez besoin d'aide.** L'association vous accompagne dans vos démarches : accompagnement professionnel, accompagnement social...

### VOUS ÊTES UN PARTICULIER, UNE COLLECTIVITÉ, UNE ENTREPRISE...

**Vous avez besoin d'une aide, d'un service :** tâches ménagères, entretien du jardin, manutention, peinture...

**Horizon Emploi est l'employeur et se charge des démarches administratives :**

- Un simple appel suffit.
- Intervention possible même de courte durée sans engagement.

**Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter :**

HORIZON EMPLOI - 1, rue Saint-Malo - 22100 DINAN  
Tél. 02 96 39 07 07 - Mail : [contact@horizonemploi.bzh](mailto:contact@horizonemploi.bzh)  
Site web : [www.elorys.bzh](http://www.elorys.bzh)

**Permanences :**

- Le lundi matin - Semaines impaires - Maison France Services Pleslin-Trigavou
- Le mardi matin - Maison France Services Plancoët

## Deux défibrillateurs à Vildé-Guingalan



Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est disponible devant l'entrée principale de la Mairie. Pendant les travaux, celui-ci est situé sur la pelouse face à l'entrée de la mairie (à côté du panneau d'affichage).

Un deuxième défibrillateur (DAE) a été installé dans la zone de loisirs sur le mur extérieur du local buvette.

## Aide à Domicile Mené Rance



De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

Nos interventions se font 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 y compris les dimanches et les jours fériés.

**Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 aux adresses suivantes :**

- 14 Rue de la Bise - 22 100 TADEN - 02.96.84.44.88
- 4 Rue des Rouairies - 22980 PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

*Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.*

## Via Trajectoire



**Vous recherchez un établissement pour vous ou un proche âgé**

Rendez-vous sur

**ViaTrajectoire**  
Une orientation personnalisée

- ✓ Un service national unique et gratuit
- ✓ Un recensement complet de l'offre
- ✓ Une démarche personnalisée et sécurisée
- ✓ Une inscription en quelques clics



Viatrajectoire.fr



# Permanences du Conciliateur de justice

Le **conciliateur de justice** a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez ci-dessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

## ESPACE SOCIAL SOLIDARITÉ

5 Bis rue Gambetta - 22100 DINAN

☎ 02 96 39 38 21. **Uniquement sur rendez-vous.**

Jour de permanence : tous les mercredis matins de 9h à 12h

## MAIRIE DÉLÉGUÉE DINAN-LÉHON

Place d'Abstatt – 22100 DINAN

☎ 02 96 87 40 40. **Sans rendez-vous.**

Jours de permanence : 2<sup>ème</sup> jeudi du mois

Heures de permanence : de 9h30 à 12h

## VigiPets



**Le service dédié aux animaux perdus/trouvés 100% connecté aux bénéfices de vos administrés.**

Saviez-vous qu'en France, un chien était déclaré perdu toutes les 20 minutes et un chat toutes les 10 minutes ? Perdre son animal de compagnie est une épreuve douloureuse à laquelle des milliers de familles font face chaque année. Face à ce phénomène, le Groupe SACPA lance **VigiPets.fr** : le premier service 100% connecté dédié aux animaux perdus/trouvés. Rlié en temps réel à des centres animaliers répartis dans toute la France couvrants 30M. d'habitants, et grâce à plus de 1000 partenaires, il est le premier service du genre à couvrir l'intégralité du territoire national.

## 100% CONNECTÉ POUR QU'ILS RETROUVENT AU PLUS VITE LEUR FOYER

VigiPets permet aux propriétaires d'animaux de déclarer en ligne, la perte de leur compagnon à quatre pattes ou un animal trouvé. Seul réseau connecté véritablement en direct et 24h./24h. à des fourrières animales françaises, VigiPets aide les animaux à retrouver au plus vite leur foyer grâce à des équipes spécialistes du monde Animal et un réseau unique en France !

Grâce à ses partenaires fiables et actifs, les équipes de VigiPets garantissent aux propriétaires en détresse, une diffusion optimale et sécurisée de l'annonce au plus grand nombre. Via son site VigiPets.fr mais également grâce à une communauté mobilisée sur Facebook, Twitter et instagram, que l'animal soit perdu ou trouvé, les déclarants sont sûrs d'alerter le maximum de personnes grâce une offre complète.

# Maison du Département - DINAN

## Vous vous posez des questions ?

Vous rencontrez des difficultés ?



### LA SANTÉ ET LES BESOINS DE MON ENFANT OU DE MON ADOLESCENT

- > alimentation
- > sommeil
- > scolarité
- > modes de garde
- > activités et loisirs...



### MON RÔLE DE PARENT

communiquer avec mon enfant ou mon adolescent :

- > dire non
- > poser les règles
- > rester à l'écoute
- > l'usage des écrans
- > l'argent de poche
- > le décrochage scolaire
- > les écrans et jeux vidéo
- > les drogues...



### MA VIE DE COUPLE ET DE FAMILLE

- > difficultés relationnelles
- > séparation, divorce
- > décès



### MA GROSSESSE

- > préparer la naissance,
- > l'arrivée de bébé à la maison,
- > l'allaitement...



### MA SANTÉ, MA PERTE D'AUTONOMIE OU CELLE DE MES PROCHES

- > reconnaissance du handicap
- > aides à domicile
- > établissements d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
- > mesures de protections...



### MES DROITS

- > allocations et prestations familiales
- > RSA
- > prime d'activité
- > assurance maladie, mutuelle, retraite...



### MON BUDGET

- > payer mes factures, mes dettes
- > les crédits, le surendettement
- > être aidé(e) à assurer mes besoins alimentaires, mes loisirs...



### MON QUOTIDIEN

- > mon logement
- > me déplacer
- > trouver une formation ou un emploi...

## Parlons-en ensemble

### COMMENT NOUS RENCONTRER ?

- > Par téléphone
- > En entretien sur rendez-vous dans l'un de nos 8 lieux d'accueil
- > En visite à votre domicile
- > En consultation médicale pour vos enfants de 0 à 6 ans
- > Seul(e) ou accompagné(e) de la personne de votre choix, ou en famille



### COMMENT NOUS CONTACTER ?

UN SEUL NUMÉRO  
02 96 80 00 80

Nous vous proposons aussi ...



### DES GROUPES DE PAROLE pour les enfants



### DES ATELIERS parents-enfants de moins de 3 ans



### DES GROUPES DE PAROLE pour les parents



### LA CONFÉRENCE FAMILIALE

Face à une situation difficile, ou une préoccupation, réunir mes amis et mes proches, avec l'appui d'un coordinateur, pour trouver ensemble une solution

**DINAN**

**DEPUIS 10 ANS**

**LES MAISONS DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR**

SAINT-BRIEUC | LANNON | LOUDEC | DINAN  
GUINGAMP - PAIMPOL - ROSTREVEN

**Être là où vous en avez besoin.**

Solidarités humaines

**CÔTES D'ARMOR VOS SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS**

[cotesarmor.fr](http://cotesarmor.fr)

Côtes d'Armor le Département

## Bien vivre ensemble

**Afin de préserver la qualité de vie de chacun, il est important de respecter certaines règles de bon voisinage.**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de générer des nuisances sonores (tondeuses thermiques, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc.) sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

- du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 20h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Chacun est également invité à adopter un comportement respectueux de son environnement, notamment en tenant compte de l'isolation phonique des logements.

Par ailleurs, il est strictement interdit de brûler les déchets verts à l'air libre, tout au long de l'année, que ce soit pour les particuliers, les collectivités ou les professionnels. Les exploitants agricoles sont soumis à une réglementation spécifique définie par l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 relatif à la prévention des incendies et à l'usage du feu.

Enfin, rappelons que l'espace public doit rester propre. Les trottoirs ne sont pas des lieux de dépôt de déchets : des poubelles sont à disposition pour les détritiques du quotidien (papiers, canettes, chewing-gums...). Abandonner des déchets dans la nature a des conséquences durables : une cigarette met environ 1 an à se dégrader, un chewing-gum 5 ans, une canette 10 ans et un sac plastique jusqu'à 100 ans.

La présence de chiens dans l'espace public implique des responsabilités pour leurs propriétaires. Les chiens ne doivent pas être laissés en divagation et doivent être tenus sous la surveillance de leur maître. Il est également obligatoire de ramasser les déjections canines afin de maintenir la propreté des rues, des trottoirs et des espaces verts. Des équipements sont souvent mis à disposition pour faciliter ce geste simple, essentiel au respect de tous.

Il est également important de sensibiliser chacun à la question des chats non stérilisés. La reproduction non contrôlée peut rapidement entraîner la naissance de portées non désirées, contribuant à l'augmentation du nombre de chats errants et à la formation de populations de chats sauvages. Cette situation peut engendrer des nuisances (bruits, dégradations, problèmes sanitaires) et poser des difficultés pour leur prise en charge. La stérilisation des chats constitue une solution responsable et efficace pour limiter ce phénomène. Chaque propriétaire est donc invité à faire preuve de vigilance et de responsabilité afin d'éviter ces situations.

Enfin, les riverains sont tenus d'assurer l'entretien des trottoirs situés devant leur domicile. Cela inclut le nettoyage régulier (balayage, désherbage). Les haies, arbustes et branches ne doivent pas empiéter sur la voie publique et doivent être taillés de manière à ne pas gêner la circulation des piétons ni la visibilité des usagers.

**Respecter ces règles simples, c'est contribuer au bien-être de tous et à la préservation de notre cadre de vie.**

**1 BRICOLAGE ET JARDINAGE RESPECTONS LES HORAIRES**

LUNDI AU SAMEDI  
9h - 12h  
14h - 20h

DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS  
10h - 12h

PENSONS À NOS VOISINS, RÉDUISONS LES NUISANCES SONORES !

**2 NOS DÉCHETS, LEUR TEMPS DE DÉGRADATION DANS LA NATURE**

|                     |                        |                     |                                  |
|---------------------|------------------------|---------------------|----------------------------------|
| CIGARETTE<br>≈ 1 AN | CHEWING-GUM<br>≈ 5 ANS | CANETTE<br>≈ 10 ANS | SAC PLASTIQUE<br>JUSQU'À 100 ANS |
|---------------------|------------------------|---------------------|----------------------------------|

NE JETONS RIEN DANS LA NATURE, CHAQUE DÉCHET COMPTE !

**3 LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE**

POLLUTION  
RISQUES D'INCENDIE  
SANCTIONS

PRIVILÉGIONS LE COMPOSTAGE ET LES DÉCHÈTERIES

POUR NOTRE SANTÉ, POUR L'ENVIRONNEMENT, RESPECTONS LA RÈGLE !

**4 PROPRIÉTAIRES DE CHIENS, AYONS LES BONS RÉFLEXES !**

- TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE
- SURVEILLEZ VOTRE ANIMAL
- RAMASSEZ SES DÉJECTIONS

UN GESTE SIMPLE POUR DES ESPACES PROPRES ET AGRÉABLES POUR TOUS !

**5 CHATS NON STÉRILISÉS : UNE RESPONSABILITÉ**

- REPRODUCTION NON CONTRÔLÉE = PORTÉES NON DÉSIRÉES
- NUISANCES, DÉGRADATIONS, PROBLÈMES SANITAIRES
- LA STÉRILISATION : LA SOLUTION RESPONSABLE ET EFFICACE

AGISSONS AUJOURD'HUI POUR ÉVITER LA SOUFFRANCE DEMAIN

**6 ENTRETENONS NOTRE CADRE DE VIE**

TROTTOIRS PROPRES À NOUS DE JOUER !

- BALAYAGE RÉGULIER
- DÉSHERBAGE

VÉGÉTATION MAÎTRISÉE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !

- TAILLER LES HAIES
- NE PAS EMPÊCHER LA CIRCULATION DES PIÉTONS
- NE PAS GÊNER LA VISIBILITÉ

RESPECTER CES RÈGLES SIMPLES, C'EST CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DE TOUS !

# La Piscine - Espace aquatique de Dinan Agglomération a ouvert ses portes le 3 mai !

**DINAN**  
AGGLOMÉRATION

Située à proximité du centre de Dinan et à proximité du stade Maurice Benoist, La Piscine propose une offre complète entre apprentissage, sport, loisirs et bien-être, avec des espaces adaptés à tous les usages.

À l'occasion de l'ouverture de La Piscine - Dinan Agglomération a proposé une journée exceptionnelle en accès libre **le dimanche 3 mai 2026**. Le public a pu découvrir gratuitement, de **9h30 à 12h** puis de **14h à 17h** :

- **Le bassin nordique extérieur de 50m**

- **L'ensemble de la halle bassins composé :**

- d'un bassin sportif de 25 mètres avec 6 couloirs de nage
- d'un bassin d'apprentissage et de loisirs de 225 m<sup>2</sup>, avec ses équipements de détente (jets massants, banquettes à bulles, cols-de-cygne),
- de la lagune de jeux avec pataugeoire

Depuis le lundi 4 mai, La Piscine propose également son **espace bien-être**, avec application des tarifs en vigueur et le lancement progressif des différentes activités et cours proposés.



Pour accompagner l'ouverture de « La Piscine - Espace aquatique de Dinan Agglomération », une identité visuelle moderne et cohérente avec la charte graphique de Dinan Agglomération a été réalisée. Inspiré par l'architecture singulière du bâtiment, notamment les formes du toit du hall bassins, le logo adopte un style minimaliste, moderne et élégant. Les jeux de transparence et les lignes épurées évoquent la lumière et les larges ouvertures vitrées, en écho direct avec l'esthétique du lieu.

## Collecte des déchets

La collecte des déchets est assurée toutes les semaines en alternant la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective (bac jaune). Le calendrier des passages est disponible sur le site internet de la commune ([www.vilde-guingalan.fr](http://www.vilde-guingalan.fr)) et de l'agglomération ([www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)) ou à l'accueil de la mairie.

Nous vous rappelons qu'il ne faut plus utiliser les sacs jaunes mais mettre vos déchets recyclables (emballages et papiers) en vrac dans le bac jaune. Si vous n'avez pas reçu le bac jaune distribué par Dinan Agglomération, vous pouvez notamment en faire la demande sur leur site internet.

### MÉMO TRI

#### TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

| EMBALLAGES EN CARTON                                    | EMBALLAGES EN MÉTAL  | EMBALLAGES EN PLASTIQUE  | PAPIERS  |
|---|--|--|--|
| Boîtes et emballages cartonnés, briques alimentaires... | Boîtes de conserve, aérosols, canettes, opercules, capsules... | Bouteilles, flacons, barquettes, films, pots, sacs et sachets... | Journaux, magazines, prospectus, enveloppes... |

**1** Inutile de laver les emballages, il suffit juste de bien les vider.

**2** Veiller à ne pas imbriquer un emballage dans un autre.

**3** Les déposer en vrac, sans sac, dans votre bac ou dans une colonne de tri en point d'apport volontaire.

**RAPPEL** →

## Les permanences du CAUE : un accompagnement gratuit

Vous avez un projet de construction, d'aménagement, de réhabilitation (habitation, local professionnel, annexe, etc.) ... profitez des conseils gratuits du CAUE. Il s'agit d'un organisme départemental d'information, de conseil, ouvert à tous, composé d'une équipe de professionnels de l'architecture et du paysage.

### COMMENT PRENDRE UN RENDEZ-VOUS ?

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est à votre disposition sur rendez-vous pour étudier votre projet en amont de son instruction. Lors du rendez-vous, il faudra vous munir de plans, croquis et photos aidant à la bonne compréhension de votre projet.

**La permanence de l'architecte conseil du CAUE se tient, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, au Siège de Dinan Agglomération.**

**Rendez-vous auprès du service urbanisme-foncier de Dinan Agglomération : 02 96 87 21 44.**

## Transport - nouvelle ligne de bus depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025

### Ligne 8 **PLÉLAN-LE-PETIT → DINAN**

| COMMUNE         | ARRÊTS                                | LUNDI À VENDREDI |       | MERCREDI ET SAMEDI |
|-----------------|---------------------------------------|------------------|-------|--------------------|
| PLÉLAN-LE-PETIT | Mairie                                | 06:55            | 08:30 | 13:30              |
|                 | Libération                            | 06:57            | 08:32 | 13:32              |
| LA LANDEC       | ZA de Beauvent                        | 07:00            | 08:35 | 13:35              |
|                 | La Tombe                              | 07:01            | 08:36 | 13:36              |
| VILDÉ-GUINGALAN | Mairie                                | 07:05            | 08:40 | 13:40              |
|                 | ZA Vaucouleurs                        | 07:07            | 08:42 | 13:42              |
| AUCALEUC        | La Haute Freschais                    | 07:11            | 08:46 | 13:46              |
|                 | Mairie                                | 07:13            | 08:48 | 13:48              |
|                 | CFA                                   | 07:14            | 08:49 | 13:49              |
| QUÉVERT         | Périaux                               | 07:16            | 08:51 | 13:51              |
|                 | Aublette                              | 07:17            | 08:52 | 13:52              |
| DINAN           | Duclos Esplanade 3 6 7 9              | 07:23            | 08:58 | 13:58              |
|                 | Deroyer 1 2 3 4 5 6 7 9 <b>DINAMO</b> | 07:29            | 09:04 | 14:04              |

### Ligne 8 **DINAN → PLÉLAN-LE-PETIT**

| COMMUNE         | ARRÊTS                                | LUNDI À VENDREDI |       | SAMEDI |
|-----------------|---------------------------------------|------------------|-------|--------|
| DINAN           | Deroyer 1 2 3 4 5 6 7 9 <b>DINAMO</b> | 12:30            | 17:50 | 18:05  |
|                 | Duclos Esplanade 3 6 7 9              | 12:34            | 17:54 | 18:09  |
| QUÉVERT         | Aublette                              | 12:40            | 18:00 | 18:15  |
|                 | Périaux                               | 12:41            | 18:01 | 18:16  |
| AUCALEUC        | CFA                                   | 12:43            | 18:03 | 18:18  |
|                 | Mairie                                | 12:44            | 18:04 | 18:19  |
|                 | La Haute Freschais                    | 12:46            | 18:06 | 18:21  |
| VILDÉ-GUINGALAN | ZA Vaucouleurs                        | 12:50            | 18:10 | 18:25  |
|                 | Mairie                                | 12:52            | 18:12 | 18:27  |
| LA LANDEC       | La Tombe                              | 12:55            | 18:15 | 18:30  |
|                 | ZA de Beauvent                        | 12:57            | 18:17 | 18:32  |
| PLÉLAN-LE-PETIT | Libération                            | 13:00            | 18:20 | 18:35  |
|                 | Mairie                                | 13:02            | 18:22 | 18:37  |

: Correspondance possible avec le réseau **BREIZHGO**  
Plus d'infos sur : [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)

1 2 3 4 5 6 7 9 :  
Correspondance possible avec les autres lignes du réseau **DINAMO**

: Box vélos  
 : Aire de covoiturage  
**DINAMO** : Agence Dinamo

# État Civil

## Naissances

5 naissances pour la période d'octobre 2025 à avril 2026 dont :

**ROULOIS Lya**

née le 20 décembre 2025

**LE POUL CHOLLET Azaé**

née le 26 décembre 2025

**BEDEL Albane**

née le 12 janvier 2026

**DELAUNAY Gabin**

né le 04 février 2026

**TRAMPONT LENESTOUR Lyvia**

née le 08 avril 2026

## Mariage

**GIRAUDON Mathieu**

et **MARTINEZ GUEVARA Luz**

le 6 décembre 2025

## Pacs

**ADAM Felix**

et **RIOUFRAIT Justine**

le 30 avril 2026

## Décès

**BOUESNARD Mickaël**

le 28 octobre 2025

**TARDIF Yvette** née JUHEL

le 15 novembre 2025

**HERVÉ Thérèse** née LEFORT

le 08 janvier 2026

**LE COZ Joëlle**

le 14 janvier 2026

**REHEL Monique** née FOUGERAY

le 19 janvier 2026

**LAMÉ Simone** née LEFORT

le 28 janvier 2026

**LEBRETON André**

le 14 mars 2026

**OLIVIER Berthe** née FERTÉ

le 12 avril 2026

# Urbanisme



Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées (déclarations préalables, permis de démolir) déposées en Mairie (accordées ou en cours d'instruction).

## Demandes de déclarations préalables

| DATE       | ADRESSE DES TRAVAUX             | OBJET  |
|------------|---------------------------------|--|
| 17/10/2025 | 37 rue des Templiers            | Pose d'une gaine et d'un conduit isolés                    |
| 20/10/2026 | 46 Boculé                       | Pose d'une clôture   |
| 29/10/2025 | 8 route de Dinan                | Changement de destination d'un garage en atelier mécanique |
| 12/11/025  | 3 rue du Jard                   | Fermeture et extension de carport, modification de clôture |
| 12/11/2025 | 7 rue de l'école                | Pose de deux volets à énergie solaire                      |
| 19/11/2025 | 37 Boculé                       | Pose de panneaux photovoltaïques                           |
| 21/11/2025 | 8 rue du Stade                  | Pose d'un bloc sanitaire                                   |
| 24/11/2025 | 37 rue des Templiers            | Changement de clôture                                      |
| 08/12/2025 | 10 Boculé                       | Bardage d'un hangar agricole                               |
| 08/12/2025 | 21 résidence Le Grand Clos      | Pose d'une clôture en grillage rigide avec occultants bois |
| 18/12/2025 | 34 Boculé                       | Pose d'une pergola   |
| 23/12/2025 | 30 route de Dinan               | Installation de panneaux photovoltaïques                   |
| 24/12/2025 | 7 rue des Templiers             | Remplacement de menuiseries                                |
| 14/01/2026 | 30 route de Dinan               | Installation de panneaux photovoltaïques                   |
| 21/01/2026 | 35 rue des Templiers            | Projet de sas d'entrée                                     |
| 09/02/2026 | 13 résidence de La Petite Croix | Pose d'une clôture   |
| 10/02/2026 | 11 résidence des Hortensias     | Changement de portail                                      |
| 16/02/2026 | 21 résidence Le Grand Clos      | Carport accolé au garage                                   |
| 16/02/2026 | 28 rue du Pont des Vignes       | Terrasse en bois sur pilotis                               |
| 04/03/2026 | 19 résidence Le Grand Clos      | Pose d'une clôture   |
| 09/03/2026 | 27 résidence Le Grand Clos      | Abri de jardin   |
| 30/09/2026 | 4 résidence Le Grand Clos       | Pose d'une clôture   |
| 02/04/2026 | 25 Coavou                       | Dépose de deux menuiseries                                 |

## Permis de construire

| DATE       | ADRESSE DES TRAVAUX    | OBJET                                  |
|------------|------------------------|--|
| 29/12/2025 | 33 Boculé              | Construction d'une maison individuelle |
| 20/02/2026 | 4 C rue de la Landelle | Construction d'une maison individuelle |

## Travaux

### Mairie

Les travaux de la mairie avancent de manière satisfaisante, malgré quelques ajustements nécessaires liés aux contraintes techniques et à la disponibilité des entreprises. À ce jour, les principales étapes ont été réalisées. Il reste encore certaines finitions à effectuer, notamment à l'extérieur avec la couverture, la charpente et l'aménagement des accès, ainsi qu'à l'intérieur avec les travaux de menuiserie. L'installation dans ces nouveaux locaux est envisagée pour le début du mois de juin.



### Zone de loisirs



Concernant la zone de loisirs, les aménagements sont désormais presque achevés. Les tribunes, les vestiaires, la buvette ainsi que le terrain de tennis - en service depuis quelques semaines - sont opérationnels. Le bloc sanitaire,

installé à l'entrée du site, sera ouvert au début de l'été après la réalisation de quelques travaux complémentaires liés à l'accessibilité et à la sécurité.

Dans un second temps, d'autres aménagements sont à l'étude, notamment la création de places de stationnement supplémentaires, le drainage du terrain d'honneur, ainsi que l'aménagement des abords situés derrière la buvette et les vestiaires.

L'objectif est de faire de cette zone de loisirs un espace fonctionnel et agréable, accessible à tous : promeneurs, sportifs, spectateurs ou encore amateurs de pique-nique.

### Lotissement le Grand Clos

La réception des travaux du lotissement communal le Grand Clos a eu lieu jeudi 07 mai dernier. Toutes les parcelles ont été vendues rapidement et les constructions sont achevées à ce jour.



# Actualités et Manifestations

## Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France. Elle se déroule selon un protocole bien établi : chant de la Marseillaise, dépôt de gerbes de fleurs, minute de silence, lecture de messages officiels puis hommage aux anciens combattants dont ceux de la Commune.



Ce moment de recueillement collectif est important. Il permet de transmettre la mémoire et de rappeler le coût humain des guerres.

La Marseillaise a été chantée par des enfants volontaires du territoire accompagnés par Madame LLOYD. Messieurs JUVAUX André et SCHOUMAKER Jean-Louis ont assuré le rôle de porte-drapeaux. La commune remercie tous les participants et présents à cette cérémonie.



## Repas du 11 Novembre

Le repas du 11 novembre, proposé aux habitants âgés de 65 ans et plus, a réuni 138 personnes à la Maison du Temps Libre. Ce rendez-vous annuel permet aux habitants de partager un moment festif et convivial.

La chanteuse Ann-Laora a animé le déjeuner ainsi que l'après-midi, créant une ambiance chaleureuse où les participants ont pu chanter ou danser sur le parquet de la salle.



## Cérémonie des vœux : un nouveau format plébiscité

Placée sous le signe de la convivialité, la cérémonie des vœux s'est déroulée cette année un vendredi soir. Vous avez été particulièrement nombreux au rendez-vous, confirmant le succès de ce nouveau format qui sera, sans nul doute, reconduit à l'avenir.

Ce fut un beau moment d'échange, permettant de faire le point sur l'actualité de notre commune et de se retrouver chaleureusement autour du verre de l'amitié. Merci à toutes et tous pour votre présence !

## Pot de convivialité

Les habitants sont chaleureusement invités au traditionnel pot de convivialité qui se tiendra le samedi 11 juillet.

Cette année, les festivités prendront leurs quartiers au cœur de **la zone de loisirs** (secteur rue du stade). Ce moment de

partage sera l'occasion d'accueillir officiellement les bébés Vildéens nés en 2025. Vous pourrez ensuite profiter sur place des animations de « Vildé en Fête » proposées par le Comité des Fêtes, avant d'admirer le feu d'artifice qui sera tiré au même endroit en fin de soirée.

## Chasse aux œufs

### Un dimanche de Pâques animé à Vildé-Guingalan !

Quel plaisir de voir le centre-bourg s'animer ce dimanche de Pâques ! La traditionnelle **chasse aux œufs**, organisée par la municipalité, a transformé le cœur de notre commune en un véritable terrain de jeu.

Vous étiez plus de 60 enfants au rendez-vous, prêts à relever tous les défis :

- **Pour les plus jeunes** : Une recherche effrénée de bouchons colorés pour dénicher le fameux « gros œuf », sésame permettant de remporter la cloche en chocolat.
- **Pour les plus grands** : Un jeu de piste rythmé où rapidité et réflexion étaient de mise.



L'ambiance était au sommet grâce au relais zig-zag et à la course de transport d'eau. Les parents n'ont pas été en reste : ils ont pu tester leur précision lors d'un concours de lancer de fer à cheval.

**Un grand merci aux élus et aux bénévoles qui se sont mobilisés pour la réussite de cet événement. Grâce à leur énergie et à leur organisation, cette matinée a été une franche réussite pour toutes les générations.**

Pour clôturer ce beau moment de partage, chaque enfant est reparti avec son sachet de chocolats avant de se retrouver autour du pot de convivialité.



### Félicitations à nos gagnants :

- Catégorie CP : Lucas JAMET
- Catégorie CE : Tiano LECLERC, Younès KEDDANI LEBE et Louise JAMET
- Catégorie CM : Adam JUHEL, Maëlyla LECLERC et Marion JAMET

# Un Vildéen très engagé !

Ancien lycéen à Dinan, Enzo PIVIDORI s'est très tôt engagé dans la vie locale et associative, notamment en développant un projet de valorisation de la saison culturelle auprès des jeunes via la webradio de son lycée, et en participant activement au Collectif Égalité (groupe de lycéens luttant contre les violences sexistes et sexuelles). À ce titre, il a notamment coordonné l'organisation de la première marche des fiertés de Dinan. Parallèlement, il a siégé au Conseil Régional des Jeunes de Bretagne, où il a co-présidé la commission Égalités, et a été récompensé au Sénat pour un projet éducatif.

Aujourd'hui étudiant à Sciences Po, il poursuit cet engagement à Poitiers à travers de nombreuses initiatives associatives, culturelles, artistiques, militantes et journalistiques (groupe de rock, danses, association de poésie, promotion de la culture bretonne au sein du campus, secrétaire de l'antenne de Poitiers de Sciences Po Tv, président de VOLAR, association féministe et LGBTQIA+, ...). Il a notamment piloté l'organisation d'une "Queer Week", festival rassemblant plusieurs centaines de participants autour des thématiques

LGBTQIA+. Fort de ces expériences variées, il s'apprête à poursuivre son cursus avec une année d'études en Colombie avant de rejoindre Paris pour son master.



## Argent de poche

La commune de Vildé-Guingalan propose aux jeunes de 16 à 18 ans de participer au dispositif "Argent de poche" pendant certaines vacances scolaires.

### Au programme :

- des petites missions de 3h (entretien, aide aux services municipaux, participation à la vie locale...)
- Une première expérience enrichissante et valorisante
- Une indemnisation en contrepartie de votre engagement (15 € par demi-journée)

Les missions sont organisées durant les vacances entre 1 et plusieurs demi-journées en fonction des candidatures et des projets.

Au mois d'avril dernier, ce sont 3 jeunes qui ont pu participer aux 6 demi-journées de petits travaux communaux, à savoir le désherbage du cimetière, le nettoyage du mobilier de la salle des fêtes et le nettoyage d'un terrain situé dans la zone de loisirs.



**Appel à candidatures pour cet été !**

Pour candidater, rapprochez-vous de la mairie :  
02 96 27 61 57 ou [contact@vilde-guingalan.fr](mailto:contact@vilde-guingalan.fr)

## Appel aux bénévoles : engagez-vous pour la vie de notre commune !

La mairie et les associations locales recherchent régulièrement des bénévoles pour participer à l'organisation des manifestations ou chantiers de proximité tout au long de l'année.

### POURQUOI S'ENGAGER ?

- Participer à la vie locale
- Rencontrer d'autres habitants
- Vivre les événements de l'intérieur
- Partager des moments conviviaux

### MISSIONS POSSIBLES

- Accueil du public
- Aide à l'installation et au rangement
- Soutien logistique (stands, buvette...)
- Encadrement d'activités

**Vildé-Guingalan**  
**APPEL AUX BÉNÉVOLES!**  
**ENSEMBLE, FAISONS VIVRE NOTRE COMMUNE !**

La commune de Vildé-Guingalan souhaite créer un **RÉSEAU DE BÉNÉVOLES** pour apporter un coup de main lors de :

- MANIFESTATIONS** : fêtes communales, réunions, animations...
- PETITS CHANTIERS\*** : accompagnement des jeunes (petits chantiers, entretien, embellissement...)  
\*dans le cadre du dispositif Argente de poche
- ACTIONS SOLIDAIRES** : selon vos compétences, vos envies et vos disponibilités !

**TOUT LE MONDE EST LE BIENVENU !** Pas d'engagement contraignant : chacun participe quand il le peut !

**INTÉRESSÉ(E) ?** Faites-vous connaître auprès de la mairie ou par mail à : [contact@vilde-guingalan.fr](mailto:contact@vilde-guingalan.fr) Merci d'avance pour votre solidarité !

Un peu de votre temps, beaucoup pour notre commune !

**Quelques heures suffisent ! Vous choisissez vos disponibilités !**

### Comment participer ?

Inscrivez-vous en mairie sur la liste des bénévoles en précisant NOM Prénom, mail, téléphone et vous serez contacté(e) selon vos envies.

## L'instauration d'un Conseil des Jeunes et d'un Conseil des Sages sont à l'étude

Dans une commune de plus de 1 300 habitants, chaque idée compte et chaque génération a sa place. C'est pourquoi la municipalité souhaite mettre en place deux nouvelles instances participatives : un Conseil des Jeunes et un Conseil des Sages.

L'objectif ? Faire vivre encore davantage la démocratie locale en donnant la parole à toutes les générations :

- Le Conseil des Jeunes permettra aux plus jeunes de s'impliquer dans la vie de la commune, de proposer des projets et de faire entendre leurs idées.
- Le Conseil des Sages valorisera l'expérience et la mémoire des habitants afin d'éclairer les réflexions et les projets municipaux.

Ces deux conseils seront de véritables espaces d'échanges, d'écoute et de propositions pour améliorer le quotidien de tous

Les modalités de fonctionnement (tranches d'âge, fréquence des réunions, organisation...) sont en cours de définition.

**Tu as des idées ? Envoie d'agir pour ta commune ?**  
**REJOINS LE CONSEIL DES JEUNES**  
**POUR LES 8 à 12 ANS**

**Vous avez de l'expérience, des idées et l'envie d'agir ?**  
**REJOIGNEZ LE CONSEIL DES SAGES**  
**À PARTIR DE 55 ANS**

**INTÉRESSÉ(E) ?** Inscrivez-vous à la Mairie !  
02 96 27 61 57 | [www.vilde-guingalan.fr](http://www.vilde-guingalan.fr)

# Affaires scolaires et périscolaires



## Groupe scolaire 1,2,3 Soleil

### VOTE DU PRIX DES INCORRUPTIBLES

L'école a renouvelé son inscription à la médiathèque de Plélan-le-Petit ainsi qu'au Prix des Incorruptibles pour l'année 2025-2026. Ce dispositif national a pour objectif de donner aux enfants le goût de la lecture à travers des sélections d'ouvrages et des actions autour du livre.

Pour devenir « Incorruptibles », les jeunes lecteurs s'engagent à lire ou écouter les ouvrages sélectionnés, à se forger une opinion personnelle sur chacun d'eux, puis à voter pour leur livre préféré. Ainsi, les classes de CP-CE1, CE1-CE2 et CE2-CM1 se rendent tous les deux mois à la médiathèque de Plélan-le-Petit afin d'écouter des histoires issues de la sélection, d'emprunter des ouvrages et de préparer leur vote de fin d'année.



Du côté de la maternelle, les élèves de MS-GS ont également participé au vote du Prix des Incorruptibles à la médiathèque au mois d'avril.

### ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Dans le cadre des enseignements liés à la citoyenneté et à l'environnement, un animateur de la Maison de la Rance de Dinan est intervenu en classe de CM1-CM2 au mois de janvier pour sensibiliser les élèves au tri des déchets.

Plusieurs projets sont également en cours ou à venir avec différents partenaires (Maison pêche et nature de Jugon-les-Lacs et Maison de la Rance) :

- « Je parraine le bocage » pour les CE2-CM1, avec une sortie prévue à Vildé-Guingalan ;
- « Je parraine mon arbre » pour les CE1-CE2 avec une sortie à Jugon-les Lacs ;
- « Je parraine ma rivière » pour les CM1-CM2.

Par ailleurs, une sortie au zoo de Trégomeur est programmée en fin d'année. Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 participeront à deux ateliers portant sur le développement des êtres vivants et la découverte du monde des abeilles (les petites apicultrices).

### VOYAGE SCOLAIRE EN BRETAGNE

Les élèves de CP, CE1 et CE2 ont participé à un séjour de trois jours à Sarzeau au mois de mai. Ce voyage leur a permis de découvrir plusieurs sites emblématiques et richesses du patrimoine breton : les alignements de Carnac, le musée de la Préhistoire, la ville de Vannes, le château de Suscinio, ainsi qu'une journée au village de Poul-Fetan.

### FÊTONS LE 100<sup>ÈME</sup> JOUR D'ÉCOLE !

La fête du 100<sup>ème</sup> jour, en lien avec les rituels de numération travaillés tout au long de l'année, s'est déroulée le vendredi précédant les vacances de printemps. Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 se sont réunies pour réaliser des œuvres collectives sur le thème de la mer, à partir des 100 objets apportés par chaque élève.



## Accueil périscolaire

Que d'émotions à l'accueil : le grand monsieur tout de rouge vêtu avec sa superbe barbe blanche est venu apporter des cadeaux pour petits et grands : jeu de construction « plus plus XL », cordes à sauter en bois, buts et ballon de foot. Des papillotes en chocolat ont régalés les plus gourmands.

La journée d'accueil mise en place lors de la grève des enseignants a été bien remplie entre activités bricolage, jeux collectifs et ping-pong malgré une météo pluvieuse. Cette journée a été appréciée des enfants.

Pour Pâques, les enfants ont eu la chance de ramener à la maison un joli panier décoré de leurs petites mains, celui-ci était garni de délicieux chocolats.

Nous sommes toujours en manque de change et serions ravis de donner une seconde vie à vos vêtements trop petits.



## Arts et Culture

Chaque jeudi, nous jouons au scrabble de 14h00 à 17h00 toute l'année, excepté si le jeudi tombe sur un jour férié. Cela se passe toujours dans la bonne humeur. Actuellement, nous sommes une vingtaine de personnes inscrites.

Pour la danse bretonne, le groupe est heureux de se réunir chaque jeudi de 17h00 à 18h30 à la Maison du Temps

Libre. Il n'y a pas de danse pendant les vacances scolaires.

Le dimanche 29 mars dernier l'association a organisé un Fest-deiz à la Maison du Temps Libre.

Si l'une des activités vous intéresse, et pourquoi pas les deux, n'hésitez pas à nous rejoindre. Vous serez les bienvenus.

### Contacts :

Catherine Delagrée : 06 70 42 90 08 - Katia Cobo : 06 80 53 41 86.

## Comité des Fêtes et Animations

### RETOUR SUR UNE BELLE SOIRÉE !



Belle ambiance pour notre toute première « Soirée antillaise » du 7 février. 120 convives ont pu savourer notre menu aux saveurs créoles et ont fait vibrer la piste de danse de la Maison du Temps Libre au rythme des sonorités ensoleillées et festives ! Et ce n'est pas tout... grâce aux plats à emporter, ce sont 155 gourmands que nous avons régales.

Merci à tous pour votre énergie et votre bonne humeur... on vous prépare déjà la prochaine édition !

### UNE BELLE RÉUSSITE POUR L'ÉPREUVE CYCLISTE FSGT !

Ce sont 120 cyclistes, répartis en plusieurs catégories et sur deux départs, qui se sont élancés sur le circuit de Vaucouleurs le 18 avril.

Sous un soleil généreux, malgré un léger vent frais, le public a répondu présent pour encourager les participants et faire vibrer la course !

Merci à tous les coureurs, bénévoles et spectateurs pour cette belle ambiance sportive !

### LE 11 JUILLET, LA FÊTE CONTINUE !

Après le traditionnel pot des habitants offert par la commune, et avant d'en prendre plein les yeux avec le feu d'artifice, ne manquez pas la 3<sup>ème</sup> édition de « Vildé en Fête » ! Une soirée placée sous le signe de la convivialité, de la musique et du partage... on compte sur vous pour être au rendez-vous !

Rendez-vous dans l'enceinte du local technique. Buvette et restauration sur place.



## Association



## Autour d'Émeric et Anthony

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 11 mars 2026 pour approuver un bilan de l'année 2025 plutôt encourageant grâce à une très belle participation aux Foulées d'Émeric et Anthony ! Plus de 10 000 euros ont pu être dégagés pour faire des dons à l'Association Petits Princes et aux services hématologiques de l'Hôpital Sud à RENNES ... une grande fertilité !

Les préparatifs sont donc lancés pour la 16<sup>ème</sup> édition qui aura lieu sur le même circuit sur les routes vildéennes **le vendredi 04 septembre 2026 :**

- 19 h 20 Course des Petits Princes (5 kms mesurés)
- 19 h 30 Foulées d'Émeric et Anthony (10 kms mesurés)

**Inscriptions sur nextron pour les 2 courses + marche populaire** en sens inverse de la course (inscription sur place). Stands de buvette, ventes de galettes-saucisses et crêpes.

**Notez bien la date !** Nous espérons que les vildéens répondront encore présents en venant courir, marcher ou tout simplement soutenir notre action en faveur des enfants malades.



Tous renseignements utiles sur l'association et les Foulées d'Émeric et Anthony sont accessibles sur Facebook, Instagram et sur le site internet : <https://autour-meric-et-anthony.fr>.

## Club de l'Amitié

Le club de l'Amitié compte 126 adhérents pour l'année 2026 répartis en plusieurs sections (jeux de cartes, scrabble, triominos, art floral, boules bretonnes et pétanque).



Art floral

Plusieurs animations sont prévues au cours de l'année (bowling, repas, pique-nique, sortie d'une journée).

### Bureau du club de l'Amitié 2026 :

- Présidente : Monique Lemoine
- Vice-présidents : Louis Le Floch, Maud Moreau
- Trésorière : Thérèse Lefort
- Trésorière adjointe : Katia Cobo
- Secrétaire : Catherine Delagrée
- Secrétaire adjoint : Yvon Bertet
- Membres actifs : Claudine Miriel, Loïc Rabasté, Jean Paul Boixière, Corinne Reniou, Yvette Jurado, Josiane Briand, Eliane Belloir, Roger Caseli, Claudine Bouget,

À partir de début septembre, nous nous retrouverons à la Maison des Associations, rue de l'école.



Concours de belote

**Contact : Monique Lemoine**  
Tél. 06 81 19 95 45

## Les Randonneurs



La randonnée du 4 janvier, contre toute attente, a eu un grand succès : 105 personnes étaient présentes. Après les fêtes, les participants ont eu envie de fouler les sentiers vildéens, ce qui a ravi les organisateurs bénévoles.

Très belle appréciation également pour la soirée théâtre du 25 avril, ainsi que pour la prestation du chanteur Baptiste KLR en préambule. Dommage que le public n'ait pas été aussi nombreux qu'à l'accoutumée.

### Prenez date pour la sortie de fin de saison : direction ÎLE GRANDE !

Différents circuits vous seront proposés :

- 20 kms Marais de Quellen et tour de l'île
- 12 kms Saint-Uzec et tour de l'île
- 7 kms le tour de l'île seulement

L'arrivée est prévue à PLOEMEUR- BODOU, le départ s'effectuera à PLÉLAN-LE-PETIT vers 8h et le retour vers 19h.

N'oubliez pas votre pique-nique !

Le prix du car est fixé à 20 euros par personne.

**N'hésitez pas à contacter vos déléguées de la commune pour vos réservations : Annie (06 47 80 99 98) et Corinne (06 60 14 24 45).**

## Amicale des Cyclos Vildéens

Le club de l'Amicale Cyclos Vildéens compte 25 licenciés ce qui permet d'avoir deux groupes. Il y a deux sorties, le mercredi et le dimanche matin, d'environ 60 à 80 kms.

Fréhel, qui sera suivie au retour d'un pique-nique.

Quelques cyclos participent aux courses FSGT durant la saison.

En février, la soirée galettes - crêpes a réuni une quarantaine de personnes. Le dimanche 31 mai 2026 il est prévu une sortie de 100 kms, direction le cap

**Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous au 02 96 27 08 87 ou au 02 96 27 06 34. Bonne route !**



# Rance Poker Club

**Votre association de poker près de chez vous !**

**Objet de notre association :** développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, **responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction, l'isolement et les conflits familiaux** (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).



Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est basé à l'adresse du Président (6 résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président : Xavier Cabuy, secrétaire : Richard Loiseleux et trésorier : Sébastien Serrand.

**Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a droit à deux parties gratuites avant d'adhérer ou non**, et les parties se déroulent à la petite salle de la Maison du Temps Libre de Vildé-Guingalan, **tous les lundis de 19h45 à 23h45 environ** (retard autorisé).

**Attention : accès de la salle interdit aux moins de 18 ans, buvette sans alcool à l'intérieur, et il n'y a aucun enjeu d'argent sur place.** Notre cotisation est recommandée mais non-obligatoire. Nous fonctionnons en mode scolaire et nous remercions chaleureusement la commune et tous nos partenaires sponsors, fidèles depuis des années. **Merci pour votre soutien !**

**Au programme pour la saison 2025/2026, puis à la prochaine rentrée de septembre pour la saison 2026/2027 :** six mini championnats successifs pour cette 14<sup>e</sup>, puis 15<sup>e</sup> saison sous forme de tournois récompensés

par de nombreux lots (bons d'achat des commerces des environs de votre choix, cotisations futures gratuites, tickets d'entrée pour des tournois réels dans des casinos avec frais payés...). C'est l'intégralité des cotisations recommandées des adhérents volontaires, qui est justement redistribuée sous forme de lots, soit environ 1 850 € !!!

**Ça vous tente d'apprendre le poker moderne ou bien de vous améliorer ? Alors venez jouer un lundi soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!**

**N'hésitez pas à venir voir ou essayer, c'est gratuit !!! à bientôt !**

**Renseignements : 06 50 58 80 60**  
**Mail : xavier.cabuy@orange.fr.**  
**Également notre page Facebook :**  
**<https://www.facebook.com/RancePokerClub>**

# Palet Club Vildéen

Le dimanche 5 avril 2026 a eu lieu le deuxième concours en salle organisé par le palet club Vildéen. Au total, 122 joueurs étaient inscrits le matin et 94 équipes l'après-midi. Un record pour le club et, surtout une grande fierté ! Nous espérons continuer sur cette lancée pour les futurs concours dont les dates seront communiquées prochainement sur la page Facebook « Palet-Club Vildéen ».

Vous pouvez toujours vous inscrire dans notre club, via cette page Facebook ou en vous rapprochant d'un joueur.

Le Palet-Club Vildéen remercie les sponsors : Armor Maintenance, GB Services, Motoculture Delamotte, Stéphane Mécanique, l'Atelier de Julie, Racer Café, Docteur Pc Informatique !



## Football Club Plélan Vildé Corseul



À l'heure où nous écrivons ces lignes, la saison n'est pas encore totalement achevée, mais elle restera d'ores et déjà un bon cru. Les seniors ont rapidement validé leur maintien en R3 grâce à une excellente phase retour, marquée par une série de 7 matchs sans défaite (5 victoires, 2 nuls).

Mais la réussite ne s'arrête pas à l'équipe fanion. L'équipe réserve accèdera à l'échelon supérieur la saison prochaine après avoir décroché le titre de champion de D2, au terme d'une saison quasi parfaite sous la houlette de Stéphane Guérin et Ronan Biard. L'équipe C n'est pas en reste, puisqu'elle a également assuré sa montée en D2. À trois matchs de la fin, l'équipe D

est toujours en lice pour réaliser un triplé remarquable.

Chez les jeunes, les U16 disputeront le 2 mai une demi-finale de coupe départementale. Espérons que l'expérience acquise la saison passée leur permettra de franchir ce cap et de se hisser en finale à la mi-mai. Les U14 ont eux aussi réalisé une belle saison en D2, échouant de peu dans la course à la montée en D1.

Nous avons également enregistré des résultats encourageants en football à 8, et la saison des tournois s'apprête à débiter jusqu'à fin juin. Vous l'aurez compris, la saison sportive, mais aussi humaine, est

très positive, et le club ne cesse de progresser et de grandir.

Ce premier semestre a également été marqué par la prise en main du nouveau complexe vildéen, qui fait le bonheur de l'ensemble du club : joueurs, dirigeants et supporters. C'est aussi l'occasion de revenir sur plusieurs moments forts : le tournoi de futsal à Plélan en février, le repas du club organisé à Corseul avec près de 300 convives, ainsi que la participation à l'animation du village étape du Tour de Bretagne à Plélan.

Nous avons également le plaisir d'accueillir un nouvel arbitre, Pierre-Luc Corbin, récemment diplômé, parrainé par Alain Moricet, notre arbitre historique. Nous tenons enfin à remercier chaleureusement l'ensemble des dirigeants, bénévoles, joueurs, supporters, municipalités et partenaires qui nous ont accompagnés tout au long de la saison. Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine.

Alors que la prochaine saison se profile, nous ouvrons les portes des entraînements, chez les jeunes comme chez les seniors, à toutes celles et ceux qui souhaiteraient rejoindre l'aventure. Bel été à tous et à très bientôt pour de nouvelles aventures !

*Le Bureau du PVC*

## Amicale Laïque

Cette année l'Amicale laïque de l'école 1.2.3 Soleil a réalisé plusieurs événements, vente de repas, vente de chocolats, gâchettes des rois, spectacle de Noël, gâteaux bijoux, vente de Parfum.... Cela a permis de financer un nouveau projet : un voyage de 3 jours à Sarzeau pour les CP, CE1, CE2. Ce sont 56 élèves qui ont pris le car de bonne heure lundi 4 mai pour un séjour qu'ils n'oublieront pas.

Au programme, visite du Château de Suscinio, visite du musée de la Préhistoire, découverte des alignements de Carnac et journée à Poul Fetan. Nous remercions les familles et la municipalité de leur participation.

Nous tenons à remercier les bénévoles que nous avons eu jusqu'ici à chaque manifestation. Et nous vous rappelons que l'amicale est ouverte à tous ceux qui le souhaitent.

Les prochains événements seront en juin, avec une vente de saucisson et la kermesse de l'école le 14 juin !



# Les Petites Mains de Vildé



Dimanche 30 novembre, l'association Les Petites Mains de Vildé organisait sa toute première bourse aux jouets, une initiative qui a rencontré un vif succès. Près de 30 exposants avaient répondu présents, attirant des visiteurs venus chiner, échanger et partager un moment convivial à l'approche des fêtes de fin d'année.



Pour l'occasion, un espace salon avait été aménagé dans une salle attenante, offrant une ambiance chaleureuse et coconing avec des décorations de Noël. Les visiteurs ont pu s'y détendre autour de gâteaux faits maison, de thé, de chocolat chaud et de vin chaud, préparés avec soin par les membres de l'association. Un véritable lieu de rencontre et de convivialité, fidèle à l'esprit de l'événement.

Au-delà de son aspect festif, cette bourse aux jouets portait également une dimension solidaire. En partenariat avec les Restos du Cœur de Dinan, exposants et visiteurs étaient invités à déposer des jouets au pied du sapin. Ces dons ont ensuite été redistribués lors d'un goûter de Noël organisé en décembre dans les locaux des Restos du Cœur, en présence du Père Noël, pour le plus grand bonheur des enfants.



Cette manifestation n'a pas apporté de bénéfice à l'association mais c'est une première édition réussie alliant partage, solidarité et esprit de fête.

## LES PETITES MAINS ONT CUISINÉ POUR 255 PERSONNES !

Le personnel communal s'est mis aux fourneaux pour préparer un délicieux repas à emporter le samedi 06 juin dernier. Au menu : rougail saucisses accompagné de riz, fromage et dessert au choix : brownie au chocolat ou gâteau à l'ananas.

Une belle occasion de se régaler en soutenant une initiative locale pleine de bonne humeur.

## ET LE 14 NOVEMBRE VOUS FAITES QUOI ?

Un concert de rock sera proposé samedi 14 novembre à la Maison du Temps Libre avec une restauration sur place ! Venez vous dépenser, danser, chanter, rire et échanger avec nous !

**LE ROCK DÉBARQUE À VILDÉ-GUINGALAN!**

**THE STORM**

**EN CONCERT**

★ Maison du Temps Libre ★

**SAMEDI 14 NOVEMBRE**

★ À PARTIR DE **19H**

**INITIATION ROCK POUR TOUS!**

★ À PARTIR DE **20H30**

**CONCERT**

TARIF **8€** SUR RÉSERVATION

**10€** SUR PLACE

RÉSERVATION POSSIBLE VIA **helloasso**

**SINON INSCRIPTION SUR PLACE**

ORGANISATION : **Les petites mains de Vildé**

**RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE**

★ **GALETTE SAUCISSE** ★

## Les Trois Coups de Vildé

Les 3 Coups de Vildé ont encore frappé ! Cette année, deux représentations dans notre salle des fêtes les 28 février et 1<sup>er</sup> mars, et à l'Embarcadère de Plélan-le-Petit le 14 mars, pour l'association « on bouquine ». Le public était fidèle au rendez-vous, comme chaque année, pour partager un moment de bonheur et faire le plein d'énergie.



Que nous réserve cette équipe dynamique pour l'année prochaine ? Nous le saurons bientôt !



## Mairie connectée : deux nouveaux services pour vous !

Parce que l'accès aux services publics doit être garanti à toutes et à tous, une borne sera bientôt à disposition à l'entrée de la mairie.



Vous y retrouverez toutes les informations communales.

## Offices de tourisme du territoire

Venez découvrir le site internet de Dinan Cap Fréhel Tourisme : [www.dinan-capfrehel.com](http://www.dinan-capfrehel.com)

## Salles de Spectacle

**EMBARCADÈRE**  
rue des Plantations  
22980 PLELAN LE PETIT  
☎ 02 96 87 14 27

**SOLEVAL**  
33 rue de la Madeleine  
22130 PLANCOËT  
☎ 02 96 89 41 09

**THÉÂTRE DES JACOBINS**  
rue de l'Horloge  
22100 DINAN  
☎ 02 96 87 03 11

**LE LABO**  
10 rue Victor Schoelcher  
22100 DINAN  
☎ 02 96 39 47 80

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

## Agenda des manifestations

- **06 juin** : repas à emporter, 17h-18h30, Maison du Temps Libre (Les Petites Mains de Vildé)
- **12 juin** : repas grillades, 12h, Maison du Temps Libre (Club de l'Amitié)
- **14 juin** : kermesse, groupe scolaire 1,2,3 Soleil (Amicale Laïque)
- **11 juillet** : pot de convivialité avec les habitants, 18h45, zone de loisirs (Commune)
- **11 juillet** : Vildé en fête, 19h30, zone de loisirs (Comité des fêtes) puis feu d'artifice tiré à 23h15 (Commune)
- **22 août** : concours de palets, zone de loisirs (Palet Club Vildéen)
- **04 septembre** : les Foulées, 18h, centre-bourg (Autour d'Emeric et Anthony)
- **14 novembre** : initiation puis concert rock, 19h, Maison du Temps Libre (Les Petites Mains de Vildé)

# Invitation

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter au pot de convivialité le samedi 11 juillet à 18h45 dans la zone de loisirs. La soirée pourra se poursuivre avec « Vildé en fête » organisé par le Comité des fêtes et le feu d'artifice qui sera tiré vers 23h15.



## SANTÉ

### MAISON MÉDICALE

20 rue des Templiers, VILDÉ-GUINGALAN

#### Médecins généralistes

Docteurs BOZEC, LE PAUTREMAT,  
BLONDEL, QUERIC, MENAGE, KOPPEL

☎ 02 96 27 01 79

### CABINET DENTAIRE

35 bis rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN

Docteurs LECOMPTE et SMIA

☎ 02 96 83 11 12

### LOCAL PROFESSIONNEL

5 rue des Templiers, VILDÉ-GUINGALAN

#### Infirmière ASALEE

Madame Sandrine JUSTE

☎ 06 09 47 66 86

### NATUROPATHE-SOPHROLOGIE

3bis Coavou, VILDÉ-GUINGALAN

M<sup>me</sup> Nadège DAMIDE

☎ 06 33 30 70 09

### CENTRE VITAE

6 impasse de la Mairie, VILDÉ-GUINGALAN

#### Psychomotricienne

M<sup>me</sup> Manuela COULON

☎ 06 94 21 04 06

#### Infirmière libérale

M<sup>me</sup> Anne-Lise LAURENT

☎ 06 61 52 48 63

#### Ostéopathe

M<sup>me</sup> Claire BUSNEL

☎ 06 33 24 24 80

#### Masseur - Kinésithérapeute

M<sup>me</sup> Andrea-Claudia COSTEA

☎ 07 59 55 84 37

### KINÉSITHÉRAPEUTE

1 Résidence de la Petite Croix, VILDÉ-GUINGALAN

M. Franck POIRIER

☎ 06 68 75 05 25

### GUÉRISSEUR

3 rue de la Borgnette, VILDÉ-GUINGALAN

M. Jérôme HAGUET

☎ 06 79 79 40 06

### ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

74-76 rue Châteaubriand, DINAN

#### Hôpital René PLÉVEN

☎ 02 96 85 72 85

#### Polyclinique du Pays de Rance

☎ 02 96 85 85 85

Deux défibrillateurs sont disponibles sur la commune : devant la mairie et à la buvette au terrain de football (rue du Stade).



## EAU ET ENERGIE

### Eau (SAUR) :

☎ 02 22 06 45 00

### Dépannage électricité :

☎ 09 726 750 22



## ÉCOLE

### “Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil”

► Primaire : 02 21 08 00 05

► Maternelle : 02 21 08 00 06

► Cantine scolaire : 02 21 08 00 07

► Accueil périscolaire : 02 21 08 00 09

## ► AGGLOMÉRATION

### DINAN AGGLOMÉRATION (ACCUEIL)

☎ 02 96 87 14 14

### DÉCHÈTERIES :

#### Déchèterie Les Landes Fleuries

QUÉVERT - ☎ 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Judi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

#### Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN - ☎ 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mercredi et jeudi : fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

#### Déchèterie ZA de Beauvent

LA LANDEC

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h - 17h

Mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi : 14h - 18h

Mercredi et samedi : 9h - 12h / 14h - 18h\*

Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent détenir un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites. Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites.

Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.

02 96 87 72 72 - [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

Pour votre information, des bennes à cartons sont à votre disposition dans les déchèteries.